Conseil communal de Dippach

Séance du lundi, 30 novembre 2025

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 30 novembre 2026 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance publique

1. Présentation du plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2027 par le préposé forestier compétent – Vote afférent
2. Finances communales :
   - 2.1. Budget rectifié pour l'exercice 2026 et budget initial pour l'exercice 2027 - Présentation des chiffres
   - 2.2. Modification budgétaire - Augmentation du crédit de l'article des dépenses ordinaires « Repas sur roues - Service de restauration » (3/220/612150/99001) – Décision
   - 2.3. Modification budgétaire - Augmentation du crédit de l'article des recettes ordinaires « Ventes de repas sur roues » (2/223/706060/99001) – Décision
3. Commissions consultatives : Modification de la représentation de la société civile au niveau de la Commission du Vivre ensemble interculturel – Décision
4. Contrats et conventions :
   - 4.1. Convention 2026 relative au Club Aktiv Plus GAREDI – Décision
   - 4.2. Contrat de bail commercial entre la commune et le tenancier futur du débit de boissons au niveau du Centre Culturel « Norbert Sassel » à Bettange – Décision
   - 4.3. Convention de servitude entre la Commune de Dippach et le Syndicat des Eaux du Sud ayant pour objet l'objet l'installation d'un système de protection cathodique à Dippach « Bei der Wandmillen » - Décision

11, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler
BP 59
L-4901 Bascharage
T 27 95 25 200
F 27 95 25 299
E secretariat@dippach.lu
I www.dippach.lu

5. Transactions immobilières :

   5.1. Cession gratuite à la Commune de Dippach relative à des terrains d'une contenance totale de 84 ares et 226 centiares, sis à Sprinkange, aux lieus-dits « Op de Géieren » et « Route des Trois Cantons » - Décision quant à l'acte notarié

   5.2. Cession gratuite à la Commune de Dippach relative à des terrains d'une contenance totale de 4 ares et 112 centiares, sis à Sprinkange, au lieu-dit « Op de Géieren » - Décision quant à l'acte notarié

   5.3. Acte de vente entre un tiers et la Commune de Dippach concernant la parcelle n°990/2298 d'une contenance totale de 72 centiares, sis à Bettange-sur-Mess au lieu-dit « rue du Chemin de Fer » – Décision quant à l'acte notarié

   5.4. Acte de vente entre un tiers et la Commune de Dippach concernant la parcelle n°991/2300 d'une contenance totale de 58 centiares, sis à Bettange-sur-Mess au lieu-dit « rue du Chemin de Fer » - Décision quant à l'acte notarié

6. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal

7. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 23 novembre 2026

Pour le collège échevinal,

La présidente, Le secrétaire communal,

(s.) Manon BEI-ROLLER (s.) Ben FUNCKI

Remarques :

- Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : www.dippach.lu.

- Le dossier en version papier est à la disposition des conseillers communaux pour consultation à la maison communale à partir du mardi, 24 novembre 2026. **Il est à noter que c'est seulement cette version qui fait foi, alors que la version diffusée via SIGI-Drive de manière digitale est à considérer comme étant à titre indicatif.**

11, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler
BP 59
L-4901 Bascharage
T 27 95 25 200
F 27 95 25 299
E secretariat@dippach.lu
I www.dippach.lu